

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISESyndicat mixte  
Artois  
MobilitésEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du vendredi 5 avril 2024

Le vendredi 5 avril 2024 à 10h00, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.

La présidence a été assurée par M. Laurent DUPORGE, président, assisté de Messieurs David THELLIER, premier vice-président, Christophe PILCH, second vice-président et Alain DUBREUCQ, troisième vice-président.

Régulièrement convoqué  
le :

29 mars 2024

Titulaire(s) présent(s)*CABBALR* (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) : M. Jean-Pierre SANSEN ;  
M. Jean-Marie MACKE ; M. David THELLIER ;*CAHC* (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : Mme Valérie CUVILLIER ; M. Daniel  
MACIEJASZ ; M. Charly MÉHAIGNERY ; M. Christophe PILCH ;*CALL* (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Pierre CHÉRET ; M. Alain DUBREUCQ ; M. Laurent  
DUPORGE ; M. Dominique RÉAL ; M. Abdeljalil IDYOUSSEF ;Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)*CABBALR* : M. Julien DAGBERT ; M. Bruno CHRÉTIEN ; M. Ludovic IDZIAK ; M. Daniel LEFEBVRE ;*CAHC* : M. Steeve BRIOIS ; Mme Valérie BIEGALSKI ; M. Philippe KEMEL*CALL* ; Mme Estelle SZABO ; M. Daniel KRUSZKASuppléant(s) présent(s)*CABBALR* : NEANT*CAHC* : M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Bernard DELIERS*CALL* : Mme Nadine DUCLOY ;Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)*CABBALR* : M. Bernard DELETRE ; M. Bertrand LELEU ; Mme Sophie DUBY ; M. Michel DASSONVAL ;  
Maurice LECOMTE ; M. Gaëtan VERDOUCQ ; M. Jacques SWITALSKI*CAHC* : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Régis DELATTRE ; M. Nicolas MOREAUX ; Mme Inès TAOURIT ; M.  
Alain MASSON ;*CALL* : M. Alain BAVAY ; M. Joachim GUFFROY ; M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI ; Mme Samia  
SADOUNE ;Pouvoirs : NéantSuppléances : M. Philippe KEMEL a été suppléé par M. Marcello DELLA FRANCA ; Madame Valérie  
BIEGALSKI a été suppléée par M. Bernard DELIERS ; M. Daniel KRUSZKA a été suppléée par Madame Nadine  
DUCLOYSecrétaire de séance : M. Jean-Pierre SANSENAccusé de réception du  
contrôle de légalité

Le : 10/04/2024

Publication

Le : 10/04/2024

Certifié exécutoire

Le : 10/04/2024

Administration : Paskal BARBELETTE ; Quentin DENOYELLE ; Benoit DESCAMPS ; Stéphanie HUBINET ;  
Lowyk MEURIN ; Fabrice SIROP ; Pierre SOUILLART ;LE COMITÉ RAPPELLE que conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être  
saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification  
et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours  
contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;

- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

**Objet : Avis relatif au plan de protection de l'atmosphère (PPA) des agglomérations de Lille et du Bassin Minier**

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L1231-1 et suivants du Code des Transports ;

Vu les articles L222-4, R222-21 et R222-31 du Code de l'Environnement ;

Vu l'article L1214-2 du Code des Transports ;

Vu le plan de déplacements urbains d'Artois Mobilités adopté le 20 décembre 2018 ;

Considérant que le plan de déplacements urbains 2019-2030 élaboré par Artois Mobilités, de par ses objectifs contribue à l'amélioration de la qualité de l'air au niveau local, en préconisant la diminution du trafic automobile, le développement des transports collectifs et des moyens de déplacement moins polluants, l'amélioration de l'usage du réseau principal de voirie dans l'agglomération, l'organisation du stationnement dans le domaine public, l'organisation des conditions d'approvisionnement de l'agglomération, l'amélioration des mobilités quotidiennes ou encore le développement des infrastructures permettant de favoriser l'usage de véhicules à faibles émissions

Considérant que le projet de plan de protection de l'atmosphère (PPA) des agglomérations de Lille et du Bassin Minier et les actions préconisées dans le volet mobilité du plan d'actions.

**Vu l'exposé du président,**

**Et après en avoir délibéré,**

**Article unique :** EMET un avis favorable concernant le projet de plan l'atmosphère (PPA) des agglomérations de Lille et du Bassin Minier.

**Résultat du vote :**

Abstention(s) : 0

Pour : 15

Contre : 0

Fait et délibéré le 5 avril 2024  
Pour extrait certifié conforme.

**Laurent DUPORGE**  
Président d'Artois Mobilités

